



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER



MASTER 1 RAPA – BLOC 6 – UE 611.1

Conception, évaluation et suivi des programmes d'intervention

Mélody Blais

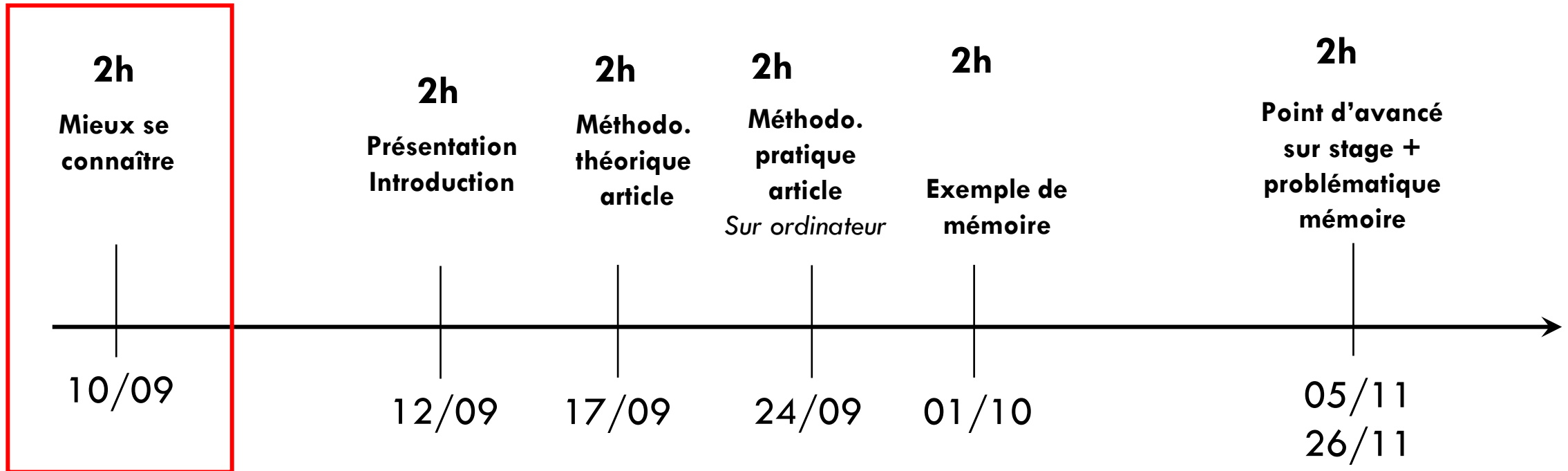
melody.blais@umontpellier.fr

BdC 6											Évaluation et analyse à moyen terme de programmes et de dispositifs				M. Blais		eq.ECTS		6
UE option (O) ou au choix (X/X)	Non-présentiel (Np)	Compensabilité Ue	ECTS de l'UE	Numéro d'élément	Intitulé	Volume (h)	CM/TD /CMTD /tp/ Stage	Responsable	MCC										
									CC/CT	Écrit/QCM/Oral/ Dossier/Pratique									
									"CC"/ "CT"	"Écrit"/"QCM"/ "Oral"/ "Dossier"/ "Pratique"									
		OUI	6	UE611.1	Conception, évaluation et suivi des programmes d'intervention	58		K. Torre											
				UE611.1 A	Les outils de la veille bibliographique	14	TD	M. Blais											
				UE611.1 B	Conception et pertinence d'une problématique d'intervention	24	TD	A. Canivet											
				UE611.1 C	Construction du mémoire et rédaction scientifique	20	TD	K. Torre	CC	Écrit / Dossier / Oral									



BdC 6											Évaluation et analyse à moyen terme de programmes et de dispositifs				M. Blais		eq.ECTS		2
UE option (O) ou au choix (X/X)	Non-présentiel (Np)	Compensabilité Ue	ECTS de l'UE	Numéro d'élément	Intitulé	Volume (h)	CM/TD /CMTD /tp/ Stage	Responsable	MCC										
									CC/CT	Écrit/QCM/Oral/ Dossier/Pratique									
									"CC"/ "CT"	"Écrit"/"QCM"/ "Oral"/ "Dossier"/ "Pratique"									
		OUI	2	UE621.1	Conception, évaluation et suivi des programmes d'intervention	14		M. Blais											
				UE621.1 A	Méthodologie scientifique du protocole d'étude/intervention	14	TD	M. Blais	CC	Écrit/Oral/Dossier									

Planning 14h – UE611.1 Conception, évaluation et suivi des programmes d'intervention



Complété par :

Kjerstin Torre 20h

Anne Canivet 24h

Responsable stage par secteur de la L2 au M2

- Secteur Vieillessement : Mr Bernard
pierre-louis.bernard@umontpellier.fr
mercredi 18/09 de 18h à 20h : salle 1
- Secteur Déficience Physio (cardio, respi, onco ...) : Mr Bernard
jeudi 19/09 de 18h à 20h : salle 1
- Secteur déficience Motrice/Neuro : Mr Métrot
julien.metrot@umontpellier.fr
mardi 17/09 de 12h30 à 13h30 : salle 2
- Secteur déficience Intellectuelle, comportementale : Mr Vautrin
jean-marie.vautrin@umontpellier.fr
mardi 17 septembre de 17H à 18H30 : salle 1
vendredi 20 septembre de 12 à 14h : salle 1

Point sur les stages !

Procédure convention de stage

- 1- Création de la convention dans P-stage (votre ENT) par l'étudiant (*bien construire sa convention, clarté, argumenté, sans faute d'orthographe !*).
- 2- Envoie de la convention par mail à l'enseignant référent (Mme Blais) pour vérification

Convention de stage n° 160158 entre
En référence à l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux conventions de stage
Nota : pour faciliter la lecture du document, les mots "stagiaire", "enseignant référent", "tuteur de stage", "représentant légal", et "étudiant" sont utilisés au masculin.

1 - L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ou DE FORMATION	2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL
Nom : Université de Montpellier Adresse : 163 rue Auguste Broussonet, 34090 Montpellier Tél : 04.67.41.74.00 SIRET : 13002979600013 Représenté par (signataire de la convention) : Angèle CHOPARD Qualité du représentant : Directrice UFR STAPS Composante/UFR : STAPS - MASTER APA Adresse (si différente de celle de l'établissement) : 700 av du Pic St Loup 34090 Montpellier Tél : 04 67 41 57 00 Mèl :	Nom : CHU DE MONTPELLIER DRHF Adresse : 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER Pays : FRANCE Représenté par (nom du signataire de la convention) : Mme FERRER, Anne Qualité du représentant : Directeur Général Service dans lequel le stage sera effectué : Centre de soins pour personnes âgées BELLEVUE Tél : 0467338806 Mèl : stagesbenevoles@chu-montpellier.fr Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme) : 1 Place Jean Baumeï 34295 MONTPELLIER CEDEX 5

3 - LE STAGIAIRE				
Nom :	Prénom :	Sexe : F	Né(e) le : 02/09/2002	Numéro d'étudiant : 22304933
Adresse :				
Pays : FRANCE				
Tél :	Portable :	Mèl :		
INTITULÉ DE LA FORMATION OU CURSUS SUIVI DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET VOLUME				
HORAIRE (ANNUEL OU SEMESTRIEL) :				
Master 1 STAPS APAS RAPA/GESAPPA				
Nombre d'heures de formation : Plus de 200 heures.				

SUJET DE STAGE : Stage au CHU de Montpellier à l'Unité Soins Longue Durée de Bellevue Dates : du 06/11/2023 au 14/06/2024 Correspondant à 250 heures de présence effective dans l'organisme d'accueil et représentant une durée totale de 1 mois 13 jour(s) et 5 heure(s) Répartition si présence discontinue : 35.00 heures par semaine Commentaire : Les horaires ne seront pas les mêmes chaque semaine. Chaque période au moins égale à sept heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à vingt-deux jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois. (arr. D124-6 Code de l'éducation).
--

Encadrement du stagiaire par l'établissement d'enseignement	Encadrement du stagiaire par l'organisme d'accueil
Nom et prénom de l'enseignant référent : BLAIS Melody Tél : +33 4 34 43 26 27 Mèl : melody.blais@umontpellier.fr	Nom et prénom du tuteur de stage : ALONSO Pierre Fonction : Enseignant APA Tél : 0628321675 Mèl : p-alonso@chu-montpellier.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie à contacter en cas d'accident (lieu de domicile de l'étudiant sauf exception) : Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Vienne - 41 rue du Touffenet 86043 Poitiers Cedex 9

Le nom du représentant de l'organisme n'est pas le même nom que le tuteur de stage

En règle générale : directeur de structure, président pour organisme d'accueil ... vs cadre APA, cadre de santé pour tuteur

Convention de stage n° 160158 entre
En référence à l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux conventions de stage
Nota : pour faciliter la lecture du document, les mots "stagiaire", "enseignant référent", "tuteur de stage", "représentant légal", et "étudiant" sont utilisés au masculin.

1 - L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ou DE FORMATION	2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL
Nom : Université de Montpellier Adresse : 163 rue Auguste Broussonet, 34090 Montpellier Tél : 04.67.41.74.00 SIRET : 13002979600013 Représenté par (signataire de la convention) : Angele CHOPARD Qualité du représentant : Directrice UFR STAPS Composante/UFR : STAPS - MASTER APA Adresse (si différente de celle de l'établissement) : 700 av du Pic St Loup 34090 Montpellier Tél : 04 67 41 57 00 Mél :	Nom : CHU DE MONTPELLIER DRHF Adresse : 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER Pays : FRANCE Représenté par (nom du signataire de la convention) : Mme FERRER, Anne Qualité du représentant : Directeur Général Service dans lequel le stage sera effectué : Centre de soins pour personnes âgées BELLEVUE Tél : 0467338806 Mél : stagesbenevoles@chu-montpellier.fr Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme) : 1 Place Jean Baumei 34295 MONTPELLIER CEDEX 5

3 - LE STAGIAIRE
Nom : Prénom : Sexe : F Né(e) le : 02/09/2002 Numéro d'étudiant : 22304933 Adresse : Pays : FRANCE Tél : Portable : Mél : INTITULÉ DE LA FORMATION OU CURSUS SUIVI DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET VOLUME HORAIRE (ANNUEL OU SEMESTRIEL) : Master 1 STAPS APAS RAPA/GESAPPA Nombre d'heures de formation : Plus de 200 heures.

SUJET DE STAGE : Stage au CHU de Montpellier à l'Unité Soins Longue Durée de Bellevue Dates : du 06/11/2023 au 14/06/2024 Correspondant à 250 heures de présence effective dans l'organisme d'accueil et représentant une durée totale de 1 mois 13 jour(s) et 5 heure(s) Répartition si présence discontinue : 35.00 heures par semaine Commentaire : Les horaires ne seront pas les mêmes chaque semaine. <i>Chaque période au moins égale à sept heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à trois jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois. (art. D124-6 Code de l'éducation).</i>
--

Encadrement du stagiaire par l'établissement d'enseignement	Encadrement du stagiaire par l'organisme d'accueil
Nom et prénom de l'enseignant référent : BLAIS Melody Tél : +33 4 34 43 26 27 Mél : melody.blais@umontpellier.fr	Nom et prénom du tuteur de stage : ALONSO Pierre Fonction : Enseignant APA Tél : 0628321675 Mél : p-alonso@chu-montpellier.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie à contacter en cas d'accident (lieu de domicile de l'étudiant sauf exception) : Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Vienne - 41 rue du Touffenet 86043 Poitiers Cedex 9

Je serais toujours la signataire pour l'enseignant référent (même pour les GESAPPA si vous être guidé par Mr Bernard, c'est moi qui signe les conventions)

Convention de stage n° 160158 entre
En référence à l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux conventions de stage
Nota : pour faciliter la lecture du document, les mots "stagiaire", "enseignant référent", "tuteur de stage", "représentant légal", et "étudiant" sont utilisés au masculin.

1 - L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ou DE FORMATION	2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL
Nom : Université de Montpellier Adresse : 163 rue Auguste Broussonet, 34090 Montpellier Tél : 04.67.41.74.00 SIRET : 13002979600013 Représenté par (signataire de la convention) : Angèle CHOPARD Qualité du représentant : Directrice UFR STAPS Composante/UFR : STAPS - MASTER APA Adresse (si différente de celle de l'établissement) : 700 av du Pic St Loup 34090 Montpellier Tél : 04 67 41 57 00 Mél :	Nom : CHU DE MONTPELLIER DRHF Adresse : 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER Pays : FRANCE Représenté par (nom du signataire de la convention) : Mme FERRER Anne Qualité du représentant : Directeur Général Service dans lequel le stage sera effectué : Centre de soins pour personnes âgées BELLEVUE Tél : 0467338806 Mél : stagesbenevoles@chu-montpellier.fr Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme) : 1 Place Jean Baumel 34295 MONTPELLIER CEDEX 5

3 - LE STAGIAIRE				
Nom :	Prénom :	Sexe : F	Né(e) le : 02/09/2002	Numéro d'étudiant : 22304933
Adresse :				
Pays : FRANCE				
Tél :	Portable :	Mél :		
INTITULÉ DE LA FORMATION OU CURSUS SUIVI DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET VOLUME				
HORAIRE (ANNUEL OU SEMESTRIEL) :				
Master 1 STAPS APAS RAPA/GESAPPA				
Nombre d'heures de formation : Plus de 200 heures.				

SUJET DE STAGE : Stage au CHU de Montpellier à l'Unité Soins Longue Durée de Bellevue Dates : du 06/11/2023 au 14/06/2024 Correspondant à 250 heures de présence effective dans l'organisme d'accueil et représentant une durée totale de 1 mois 13 jour(s) et 5 heure(s) Répartition si présence discontinue : 35.00 heures par semaine Commentaire : Les horaires ne seront pas les mêmes chaque semaine. <i>Chaque période au moins égale à sept heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à vingt-deux jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois. (art. D124-6 Code de l'éducation).</i>

Encadrement du stagiaire par l'établissement d'enseignement	Encadrement du stagiaire par l'organisme d'accueil
Nom et prénom de l'enseignant référent : BLAIS Melody Tél : +33 4 34 43 26 27 Mél : melody.blais@umontpellier.fr	Nom et prénom du tuteur de stage : ALONSO Pierre Fonction : Enseignant APA Tél : 0628321675 Mél : p-alonso@chu-montpellier.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie à contacter en cas d'accident (lieu de domicile de l'étudiant sauf exception) : Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Vienne - 41 rue du Touffenet 86043 Poitiers Cedex 9

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'établissement d'enseignement et le stagiaire.

Article 2 - Objectif du stage

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle le stagiaire acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

Le programme est établi par l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée.

ACTIVITÉS CONFIEES :

- Animer des séances d'APA. - Participer à l'encadrement des marches. - Participer aux tâches d'évaluations des patients et de la coordination du parcours de soins. - Participer à la mise en œuvre d'une journée d'APA conviviale à destination de tous les adhérents. - Développer avec l'équipe un programme de télé-réhabilitation. - Mettre au point des nouveaux outils pour encourager la pratique d'une activité physique régulière. - Création d'un « carnet de vacances » pour les patients.

Compétences à acquérir ou à développer :

- Elaborer, structurer, développer, gérer et évaluer des projets et programmes en APA-S. - Collaborer en équipe pluridisciplinaire. - Développer ma créativité. - Développer mes connaissances sur le public.

Article 3 - Modalités du stage

La durée hebdomadaire de présence du stagiaire dans le(s) lieu(x) désigné(s) dans l'entête sera de 30.00 heures sur la base d'un Temps Plein.

Il est interdit de confier au stagiaire des tâches dangereuses pour sa santé ou sa sécurité.

Si le stagiaire doit être présent dans l'organisme d'accueil et/ou dans le lieu désigné dans l'entête la nuit, le dimanche ou un jour férié, préciser les cas particuliers :

Article 4 - Accueil et encadrement du stagiaire

Le stagiaire est suivi par l'enseignant référent désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l'établissement en charge des stages.

Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention est chargé d'assurer le suivi du stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies.

MODALITÉS D'ENCADREMENT (visites, rendez-vous téléphoniques, etc.)

Si les conditions sanitaires le permettent : d'une part, le stagiaire est autorisé à revenir dans son établissement d'enseignement pendant la durée du stage pour y suivre des cours demandés explicitement par le programme, ou pour participer à des réunions (les dates sont portées à la connaissance de l'organisme d'accueil par l'établissement), d'autre part, l'organisme d'accueil peut autoriser le stagiaire à se déplacer, sauf pour les stages à l'étranger.

Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu'elle soit constatée par le stagiaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance de l'enseignant-référent et de l'établissement d'enseignement afin d'être résolue au plus vite.

Article 5 - Gratification - Avantages

En France, lorsque la durée du stage est supérieure à 308 heures consécutives ou non, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification, sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises et pour les stages relevant de l'article L4381-1 du code de la santé publique.

Le montant horaire de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale. Une convention de branche ou un accord professionnel peut définir un montant supérieur à ce taux.

La gratification due par un organisme de droit public ne peut être cumulée avec une rémunération versée par ce même organisme au cours de la période concernée.

La gratification est due sans préjudice du remboursement des frais engagés par le stagiaire pour effectuer son stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement, et le transport.

L'organisme peut décider de verser une gratification pour les stages dont la durée est inférieure ou égale à deux mois.

En cas de suspension ou de résiliation de la présente convention, le montant de la gratification due au stagiaire est proratisé en fonction de la durée du stage effectué.

La durée donnant droit à gratification s'apprécie compte tenu de la présente convention et de ses avenants éventuels, ainsi que du nombre de jours de présence effective du stagiaire dans le(s) lieu(x) indiqué(s).

LE MONTANT DE LA GRATIFICATION est fixé à : 0

Article 11 - Propriété intellectuelle

En France, dans le cas où les activités du stagiaire donnent lieu à la création d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur ou la propriété industrielle (y compris un logiciel), un contrat doit être signé entre le stagiaire (auteur) et l'organisme d'accueil. Le contrat devra notamment préciser une mission inventive, l'étendue des droits cédés, l'éventuelle exclusivité, la destination, les supports utilisés et la durée de la cession, ainsi que, le cas échéant, le montant de la contrepartie financière due au stagiaire au titre de la cession. Ces dispositions s'appliquent sauf en cas de règles particulières relatives aux stages réalisés au sein d'une personne morale de droit public ou de droit privé réalisant de la recherche qui sont soumis à l'article L611-7-1 du code de la propriété intellectuelle.

Article 12 - Fin de stage - Rapport - Evaluation

1) Attestation de stage : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre une attestation dont le modèle figure en annexe, mentionnant au minimum la durée effective du stage et, le cas échéant, le montant de la gratification perçue. Le stagiaire devra produire cette attestation à l'appui de sa demande éventuelle d'ouverture de droits au régime général d'assurance vieillesse prévue à l'art. L.351-17 du code de la sécurité sociale.

2) Qualité du stage : à l'issue du stage, les parties à la présente convention sont invitées à formuler une appréciation sur la qualité du stage. Le stagiaire transmet au service compétent de l'établissement d'enseignement un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention du diplôme ou de la certification.

3) Évaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne à l'enseignant référent (ou préciser si fiche annexe ou modalités d'évaluation préalablement définis en accord avec l'enseignant référent).

4) Modalités d'évaluation pédagogiques : le stagiaire devra préciser la nature du travail à fournir -rapport, etc.- éventuellement en joignant une annexe **Rapport de Stage, Soutenance**

NOMBRE D'ECTS (le cas échéant) :

5) Le tuteur de l'organisme d'accueil ou tout membre de l'organisme d'accueil appelé à se rendre dans l'établissement d'enseignement dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'établissement d'enseignement.

Article 13 - Droit applicable - Tribunaux compétents

La présente convention est régie exclusivement par le droit français.

Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence de la juridiction française compétente.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, le stagiaire devra être informé du traitement réservé aux données personnelles qu'il aura été amené à fournir à l'établissement de formation et à l'organisme d'accueil.

FAIT À le

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Viseur du centre, par délégation, Angele CHOPARD

POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Anne FERRER

STAGIAIRE (ou son représentant légal le cas échéant)

L'enseignant référent du stagiaire

Melody BLAIS

Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil

Pierre ALONSO

Point sur les stages !

Procédure convention de stage

- 3- Si validation: impression en trois exemplaires.
- 4- Signature de l'étudiant et de la structure d'accueil sur les 3 exemplaires (à la main !)
- 5- L'enseignant récupère les conventions (boite aux lettres bâtiment administratif, en prévenant pour aller les chercher), vérifie et signe les 3 exemplaires.
- 6- L'enseignant donne les conventions à la scolarité pour validation dans P-stage.
- 7- L'étudiant reçoit un mail de la scolarité et récupère ses deux exemplaires à l'accueil scolarité (un exemplaire pour la structure, un exemplaire pour l'étudiant)

Cas particulier : CHU demande à signer en dernier (après l'étudiant et l'UFR) et parfois les villes (CCAS, surtout pour Gesappa)

Mieux se connaître

Qui êtes-vous ?

D'où venez-vous ?

Pourquoi êtes-vous ici en M1 ?

Expérience en APA ? Stage ?

Projet professionnel à court et long terme ?



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER



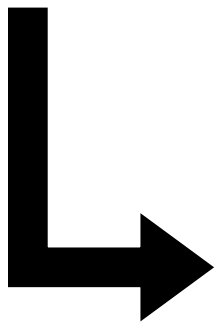
MASTER 1 RAPA – BLOC 6 – UE 611.1

Conception, évaluation et suivi des programmes d'intervention

Objectif du cours

- **Spécifiquement** : vous accompagner dans la mise en œuvre de votre mémoire.

- **Globalement** : bien comprendre la transition Licence / Master, l'intérêt de faire un master, et un bon mémoire.



- Système « LMD » et adossement à la recherche.
- Les différents types d'articles scientifiques. 17/09
- Les différents supports de valorisation scientifique. 24/09
- Exemples de mémoires « RAPA ». 01/10

Objectif du cours

- **Spécifiquement** : vous accompagner dans la mise en œuvre de votre mémoire.
 - **Globalement** : bien comprendre la transition Licence / Master, l'intérêt de faire un master, et un bon mémoire.
-

Pourquoi faites-vous un master ?

Comment vous situez-vous par rapport à votre Licence APA-S ?

Le système « LMD »

Licence - Master - Doctorat

Licence

Enseigner les APA

« Technicien »

Master

???

« Ingénieur » ?

Doctorat

Production scientifique

« Scientifique »

« Personne que ses connaissances rendent apte à occuper des fonctions scientifiques ou techniques actives en vue de **prévoir**, **créer**, **organiser**, **diriger**, **contrôler** les travaux qui en découlent, ainsi qu'à y tenir un rôle de cadre. »



Suite...

« Personne que ses connaissances rendent apte à occuper des fonctions scientifiques ou techniques actives en vue de **prévoir**, **créer**, **organiser**, **diriger**, **contrôler** les travaux qui en découlent, ainsi qu'à y tenir un rôle de cadre. »



↓
euh c'est quoi un « cadre APA » ???

Compétence

Connaissance mobilisable nécessaire à
l'exercice d'une activité

Sui



Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

« Perso

fonction

créer, or

LA FORMATION ET L'APPRENTISSAGE

FRANCE COMPÉTENCES

BASE DOCUMENTAIRE

MÉDIATION



🔍 TROUVER UNE CERTIFICATION 📄 ENREGISTRER UNE CERTIFICATION 📁 RÉFÉRENTIEL DE L'APPRENTISSAGE ✍️ FAIRE LE POINT SUR SA CARRIÈRE 💶 MON COMPTE FORMATION ⚡ RECONVERSION, DÉMISSION

Répertoire national des certifications professionnelles

MASTER - STAPS : Activité physique adaptée et santé (APA-S)(fiche nationale)

Active



Imprimer



Europass

? Aide en ligne

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 7

Code(s) NSF :

- 331 : Santé
- 333 : Enseignement, formation
- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

N° de fiche

RNCP32166

CERTIFICATEUR(S)

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

BLOCS DE COMPÉTENCES

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

VOIE D'ACCÈS

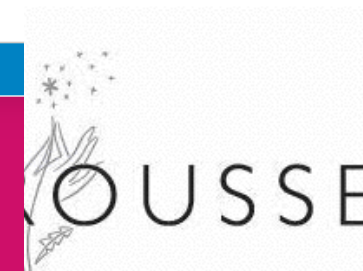
LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES...

BASE LÉGALE

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Connaiss

l'e



Suite...

Compétences générales

- Maîtrise des connaissances et compétences en STAPS.
- Être capable de mobiliser et d'optimiser les moyens humains, financiers, administratifs et matériels nécessaires.
- Construire et/ou optimiser un protocole d'évaluation
- Être capable d'évaluer, de réguler et de communiquer les résultats de son action
- Maîtrise de recueil et de traitement des informations.
- Assurer une action scientifique
- Maîtrise de langue étrangère

Quelles compétences pour la licence ? Et pour le master ?

Licence = enseigner les APA-S

Master = ???

Suite...

Master = acquérir des compétences de niveau cadre !

(A garder en tête pour négocier vos activités en stage)

Mémoire = compétence scientifique / démarche « ingénieur »

Le système « LMD »

Licence - **Master** - Doctorat

➔ « Développer une **compétence scientifique** dans la manière de poser les questions et de résoudre des problèmes complexes »

Via le mémoire !

➔ **Une démarche d'ingénieur :**

- Identifier un problème : analyse de terrain + littérature
- Concevoir, conduire et évaluer une intervention/expérience
- Analyser les résultats, Identifier des leviers - des freins.
- Communiquer, en rendre compte.

Le système « LMD »

Licence - **Master** - Doctorat

➔ « Développer une **compétence scientifique** dans la manière de poser les questions et de résoudre des problèmes complexes »

Via le mémoire !

Compétence transversale

L'idée c'est que les compétences développées dans le cadre de votre travail de mémoire soient transposables à d'autres problématiques professionnelles ensuite !

Le système « LMD »

Licence - **Master** - Doctorat

➔ « Développer une **compétence scientifique** dans la manière de poser les questions et de résoudre des problèmes complexes »

Via le mémoire !

➔ Une démarche d'ingénieur :

Acquérir une façon de penser, une méthodologie de travail rigoureuse !

Le système « LMD »

Licence - **Master** - Doctorat

« Développer une compétence scientifique dans la manière de poser les questions et de résoudre des problèmes complexes »

Via le mémoire !

Une démarche d'ingénieur :

- Un gage d'efficacité de vos interventions,
- Se distinguer des autres professionnels
- Nécessaire pour évaluer/améliorer vos pratiques
- La possibilité de produire de la connaissance

=

à terme une meilleure reconnaissance de l'EAPA!

Le système « LMD »

Licence - **Master** - Doctorat

« Développer une compétence scientifique dans la
manière de poser les questions et de résoudre des
problèmes complexes »

Via le mémoire !

Conseil numéro 1 : Pour bien réussir en master APA -> ne pas délaissé l'exercice du mémoire !

Conseil numéro 2 : Pour être un bon professionnel (niveau bac+5) dans le domaine de l'APA -> adopter une approche scientifique !

STAPS = différents champs scientifiques ...

Mémoire de Master



Que savez-vous du mémoire ?

Qu'est ce qui est attendu ?

Par quoi commencer ?

STAPS = différents champs scientifiques ...

Mémoire de Master



Que savez-vous du mémoire ?

Qu'est ce qui est attendu ?

Par quoi commencer ?

Mémoire n'est pas un rapport de stage

Mémoire se construit dans l'idéal sur les 2 années de master

Accompagnement par un directeur de mémoire

Mémoire master 1 : Trouver une problématique, concevoir un protocole (évaluation et intervention), conclure sur faisabilité du protocole

Mémoire master 2 : conduire le protocole